

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 24 février 2016

Président : Monsieur VANRYSEL Jean-Marie

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents, à l'exception de Monsieur DELCAMPE Guy, excusé et Madame BEURIER Christelle qui donne pouvoir à Madame CASNIN Edwige.

A été élu Secrétaire de séance : Monsieur BIROST Moïse.

Convention Médecine Préventive

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive prévue dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne dispose d'un pôle santé Prévention comprenant un service de « Médecine Préventive ».

La convention prise avec le CDG de la Marne et la Commune de Clesles arrivant à échéance fin février, il convient de la renouveler pour une durée de 03 ans à compter du 04 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Travaux Communaux et demandes de subventions

Vu le projet de réhabilitation des salles associatives,

Vu la possibilité de monter des dossiers de demande de subvention au Conseil Général et au soutien à l'investissement public local (lancé par l'État), pour le financement de ce projet,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ❖ D'autoriser le Maire à monter ces dossiers de demande de subvention et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il convient d'établir le plan de financement comme suit :

Le coût prévisionnel de l'opération	HT est de	140 250,00 €
	TTC	168 300,00 €
Soutien à l'investissement public local 20 % du HT		28 050,00 €
Subvention Conseil Général 40 % du HT		56 100,00 €
Autofinancement Communal		84 150,00 €

La décision finale dépendra des financements obtenus.
Les inscriptions budgétaires se feront sur deux années.

Festivités 2016

- Feu d'artifice : on garde le concept
- Repas du 14 juillet : on reste sur l'idée du repas.
- Fête patronale : elle aura lieu les 27, 28 et 29 août

- Manège enfantin : lui rappeler l'accord passé avec la Commune : faire des tarifs préférentiels en échange de la mise à disposition de l'électricité (si, comme l'an passé, il ne respecte pas cet accord, l'électricité lui sera facturée)
- Vigiles le samedi soir : pas de changement
- D.J : vu le tarif pour quelques heures de présence, il va falloir voir d'autres prestataires.
- Brioches : le Conseil Municipal réfléchit quant à la finalité réelle et actuelle de la distribution de ces brioches : à redéfinir.
- Repas des anciens : il aura lieu cette année le samedi 26 novembre 2016.

Remise de chèques

Suite au double paiement de la facture du Centre Leclerc, ces derniers nous ont remis un chèque de remboursement de 119,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à encaisser ce chèque.

Tour de table et infos diverses

Dans le cadre d'un projet global d'amélioration du cadre de vie, les communautés de Communes du Pays de Brie et Champagne (CC de la Brice Champagne, des Coteaux Sézannais, des portes de Champagne, du Pays d'Anglure et du Sud Marnais) lancent une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette opération, réunissant les Communautés de Communes du Pays, la Région, le Département, l'Agence Nationale de l'Habitat et l'État, offrira en 2017 et pour 3 ans la possibilité aux propriétaires, y compris bailleurs, de bénéficier de subventions très incitatives pour rénover leur logement.

Avant cela, les élus du territoire ont mandaté le bureau d'étude COMAL SOLIHA 51 pour mener l'étude qui permettra d'identifier les besoins en termes de rénovation de logement sur le bassin.

Trois axes d'orientation sont privilégiés :

- Favoriser les économies d'énergie par l'isolation, le chauffage, la ventilation,...
- Favoriser le maintien à domicile par des travaux d'adaptation (remplacement d'une baignoire par une douche par exemple)
- Lutter contre le logement dégradé.

L'étude a démarré début février et un technicien du COMAL SOLIHA 51 arpente actuellement l'ensemble des Communes du Pays afin de procéder à un premier repérage visuel des habitations potentiellement concernées. Il est facilement repérable, dans une voiture blanche arborant le logo du COMAL SOLIHA 51 sur les portières.

Dans un second temps, dès le mois de mars, une grande enquête va être lancée auprès de tous les occupants des logements. C'est en fonction des résultats de cette enquête que les subventions des partenaires (Agence Nationale pour l'Habitat, Région, Département, Communautés de Communes, Communes...) seront allouées au territoire pour être ensuite redistribuées aux propriétaires engageant des travaux. La participation de la population, via les réponses à ce questionnaire est donc essentielle car elle permettra d'adapter au mieux les financements aux besoins locaux.

Monsieur GAVAND Cyril revient sur la réalisation de l'arrêt de bus : les travaux de remise aux normes vont être réalisés par l'Entreprise.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire.

